SCoT Vallée de la Drôme

Ensemble vers 2041

SYNTHESE DU

DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)



SCoT Vallée de la Drôme

LE DOO : C'EST QUOI ?

DES NOUVELLES « RÈGLES DU JEU » QUI S'APPLIQUENT EN MATIÈRE D'URBANISME

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) intègre les schémas, stratégies, lois supérieures (Loi Montagne, **loi Climat et Résilience**, SRADDET, PNR, SAGE, Schéma des carrières…)

Le DOO est le volet réglementaire du SCoT. Il retranscrit les ambitions politiques affichées dans le PADD en dispositions réglementaires qui vont fixer le nouveau cadre des modes d'urbanisation et de protection des grandes composantes agri naturelles du territoire.

Il permet d'inscrire le territoire dans une trajectoire d'amélioration à horizon 20 ans, dans le cadre d'un projet cohérent et concerté.

Le DOO constitue les « règles du jeu » que doivent respecter les documents d'urbanisme des communes pour que cette grande ambition politique ne reste pas qu'un vœu pieux. **Il définit les conditions qui vont permettre un développement harmonieux du territoire, dans le respect des équilibres, des ressources naturelles, mais également en réponse aux besoins et attentes de chacun.**

QUELS SONT LES PRINCIPAUX LEVIERS DU DOO?

La loi confère au DOO un large spectre de leviers d'action pour un urbanisme plus vertueux, inclusif et solidaire.

OÙ ?

Localiser le développement et les protections :

- **Spatialisation de la vision à long terme**
- **Devenir et vocation des espaces dans l'horizon temporel du document**
  - Maintenir / Protéger
  - Transformer
  - Rééquilibrer
- **Localisation des projets selon leur nature**

COMBIEN ?

Dimensionner le développement :

- Nombre d'habitants accueillis en 20 ans
- Nombre de logements à produire
- Nombre d'emplois à créer
- Surfaces nécessaires pour accueillir les projets
- Etc…

COMMENT ?

Qualifier le développement et les vocations :

- Potentialités ou restrictions d'usage
- Typologies d'occupation et d'usage, nature des activités autorisées
- Selon la localisation ce qui est possible ou pas.





LE FIL CONDUCTEUR DU PROJET





FAIRE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE AVEC RESPONSABILITÉ ET VOLONTARISME

Le territoire du SCoT de la vallée de la Drôme aval s'engage résolument à actionner tous les leviers de l'aménagement du territoire et de la planification pour réussir une transition énergétique et écologique solidaire.

Cette ambition est déclinée en quatre Défis, dont l'ordre d'apparition dans le DOO ne préjuge pas d'une hiérarchie entre les sujets.

Au contraire, le SCoT est un document transversal, de mise en cohérence et de synergie des politiques sectorielles.

Les points clés de l'ambition sont les suivants :

- Transformer les modes d'urbanisation, les modes de déplacement, les modes de vie ;
- Préserver partout les « espaces de résilience » et la biodiversité ;
- Protéger les ressources en eau en privilégiant les économies ;
- Produire de l'énergie sans dégrader le territoire ;
- Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources.

SCoT Vallée de la Drôme

DÉFI 1

Aménager durablement la vallée de la Drôme Aval

Le développement est organisé à partir de la vallée constituant la colonne vertébrale de l'écosystème territorial

Conforter une organisation territoriale multipolaire et irriguée par la vallée de la Drôme

Les dispositions du SCoT visent à conforter une organisation territoriale singulière et porteuse de qualité de vie.

Ainsi, **les 5 unités territoriales et l'armature des différents niveaux de polarité vont guider les principes de localisation et de dimensionnement du développement**.

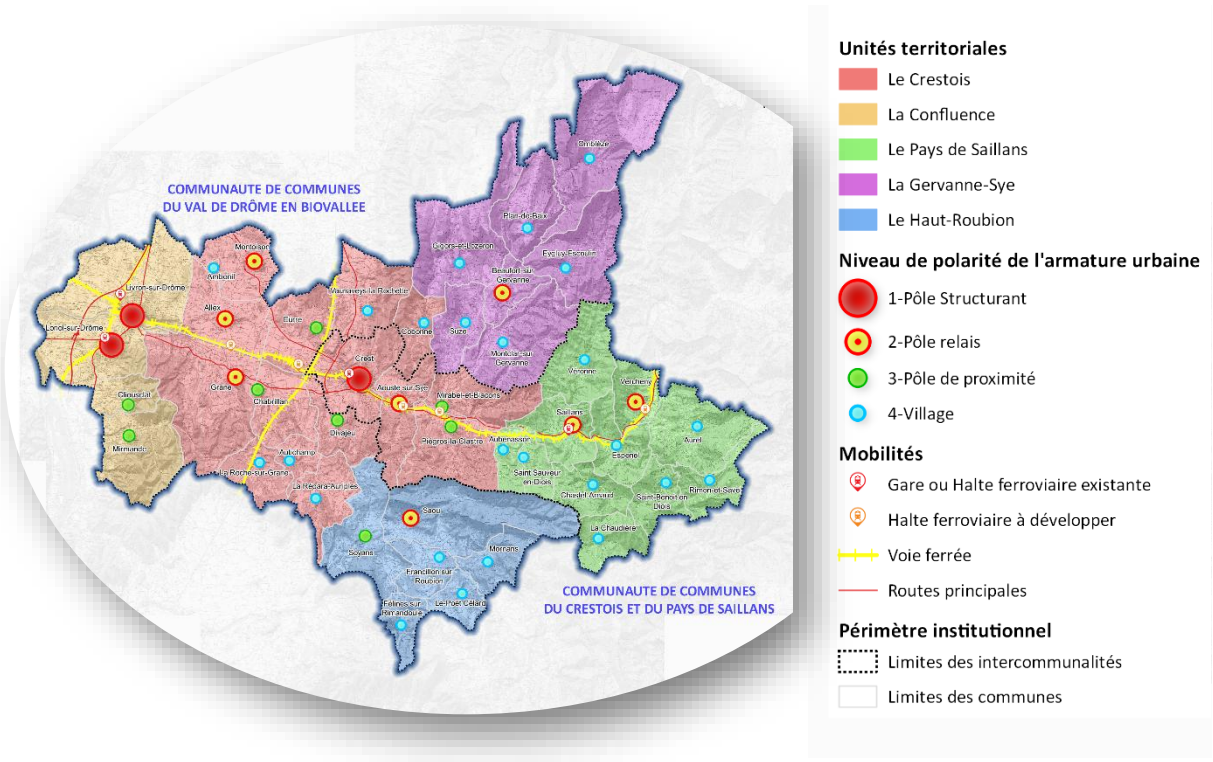

Conforter la dynamique démographique tout en maîtrisant les impacts sur les ressources naturelles

Le DOO prévoit un rythme démographique global identique au passé avec des apports annuels raisonnables.
Cette trajectoire en pente douce permet de vivifier l'économie sans dégrader l'environnement.
En termes de répartition, le projet vise à freiner la périurbanisation, à consolider les 3 pôles structurants et à maintenir une certaine dynamique dans les villages (afin de leur permettre de maintenir leur commerces, services et équipements).

Les chiffres clés de la croissance démographique

- **Un taux de croissance annuel moyen de 1% par an.**
- **Un temps zéro** des projections **en 2021**, cohérent avec la loi Climat & Résilience.
- Un **apport possible de 10 600 Habitants**.
- **Une stratégie qui vise à maintenir les équilibres actuels.**

SCoT Vallée de la Drôme

DÉFI 1 (suite)

Combiner intelligemment sobriété foncière & résilience urbaine

DIVERSIFIER ET ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX BESOINS DU TERRITOIRE

En cohérence avec les ambitions du PADD, une politique volontariste de production de logements, adaptée en priorité aux besoins de la population principale, est mise en place.
Il s'agit d'assurer au mieux, dans chaque commune, une offre de logements adaptée aux besoins et aux moyens de la population, ainsi qu'aux différents stades des parcours de vie.

Les éléments clés de la production de logements

- **Produire 6 000 résidences principales en 20 ans soit 300 logements par an.**
- **Une part significative des logements produits au plus près des centralités.**
- **La production d'une offre de logements diversifiée.**

Les chiffres clés des modes d'urbanisation économes

- **70% des logements sont produits dans les enveloppes déjà existantes**
- **195 ha de capacité de densification pour l'habitat**
- **75 ha en extension pour l'habitat**

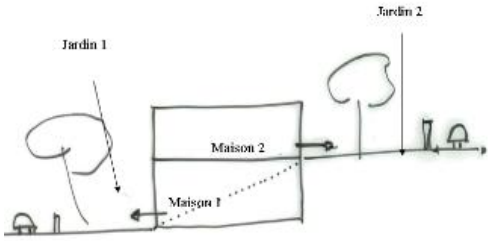

PROMOUVOIR DES MODES D'URBANISATION VECTEURS DE QUALITÉ ET ÉCONOMES EN FONCIER

Les communes sont conçues comme des «écosystèmes territoriaux» qui combinent une diversité de fonctions (urbaines, écologiques et agricoles) sans les opposer.
L'objectif étant de trouver le juste équilibre entre densification et résilience face au changement climatique.

Les dispositions du SCoT encadrent le développement urbain du territoire en activant plusieurs leviers visant à renforcer l'offre de logements dans les tissus existants : mobilisation d'une part des logements vacants, réinvestissement d'espaces bâtis, intensification urbaine des sites à fort potentiel à proximité des centralités ou des équipements et urbanisation des autres espaces libres dans les tissus (autres dents creuses et divisions parcellaires).

LES ESPACES DE RÉSILIENCE URBAINE : UNE INNOVATION DU TERRITOIRE

En parallèle des dispositions visant à la densification urbaine, les communes sont incitées à conserver dans les tissus urbains et villageois existants une proportion d'espaces non bâtis dédiés aux fonctions climatiques et environnementales qui sont les **espaces de résilience urbaine** (71 ha soit 25% des capacités).

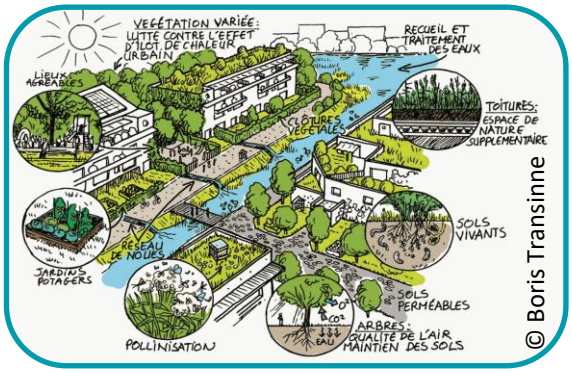

Il s'agit notamment de viser les principes suivants :

- Participer à **la stratégie d'adaptation et d'atténuation des effets du dérèglement climatique** des communes.
- Prévoir des **espaces de respiration non bâtis, filtrants, plantés, au fort potentiel de captation de carbone, une trame verte et bleue urbaine,** pour des centres bourg plus résilients face au changement climatique ;
- **Protéger les sols de forte valeur agroécologique afin de maintenir une agriculture nourricière**, à faible empreinte environnementale, au plus près des lieux de consommation ;
- Faire évoluer les proportions vers **plus d'espaces communs** et moins d'espaces privatifs dans les tissus urbains **afin de maintenir un cadre de vie de qualité** (création d'espaces publics ou partagés, jardins ouvriers, ceintures vertes, …).

SCoT Vallée de la Drôme

DÉFI 2

Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources

Le modèle de développement économique est fondé sur la valorisation des ressources propres au territoire (« Biovallée ») et la réponse à ses besoins

FIXER DES PRINCIPES AMBITIEUX EN MATIÈRE D'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ET DE CRÉATION D'EMPLOIS

La Vallée de la Drôme Aval défend une **politique économique ambitieuse**, conjuguant la démultiplication des pratiques de développement durable initiées par le projet BIOVALLEE, en **valorisant les ressources locales, la qualité de vie et la préservation des paysages, au travers d'une économie dynamique**.

Principes :

- **Conforter une économie productive éco-compatible et renforcer l'économie présentielle;**
- **Fixer les principes d'implantation des activités économiques selon leur typologie;**
- **Fixer des exigences élevées d'aménagement des zones d'activités économiques (qualité environnementale, architecturale et paysagère).**

Les éléments clés du développement économique

- **Créer 7500 emplois en 20 ans.**
- **Tendre vers un taux de concentration d'emploi de 100% d'ici 2041.**
- **Prioriser la densification avant l'extension (résorber les friches).**
- **Prioriser les implantations des activités dans les tissus urbanisés, dans une logique de mixité.**
- **Prévoir une enveloppe de 80 ha de foncier pour les zones d'activités économiques (Dont 57 ha en extension).**
- **Prévoir une enveloppe foncière de 3 ha pour le développement des entreprises isolées.**
- **Limiter à 4 ha les extensions commerciales.**



Extrait du DAACL : Localisation des centralités de Saoû et de Crest

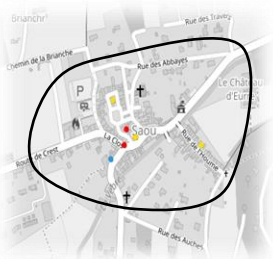

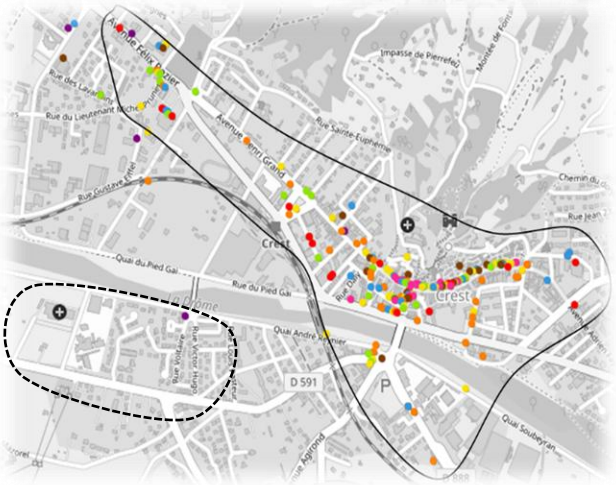

CONSOLIDER L'ARMATURE COMMERCIALE EN RENFORÇANT LA PLACE DES CENTRALITÉS

Les nouveaux commerces s'implantent uniquement dans les secteurs dédiés : centralités commerciales ou sites périphériques.

Les centralités sont les lieux prioritaires d'implantation des commerces.

Les secteurs d'implantation périphériques sont réservés au grand commerce de plus de 300m² de surface de vente.

Hors des localisations préférentielles de commerces, l'évolution des commerces existants est admise à condition de ne pas dépasser un accroissement de 20% de la surface de plancher.

La surface des points de vente de producteurs positionnés sur l'exploitation, sera limitée à 35 m² et l'implantation de ces points de vente à la ferme devra se faire dans un rayon de moins de 50 m depuis le siège de l'exploitation.

SCoT Vallée de la Drôme

DÉFI 2

(suite)

Le modèle de développement économique est fondé sur la valorisation des ressources propres au territoire (« Biovallée ») et la réponse à ses besoins

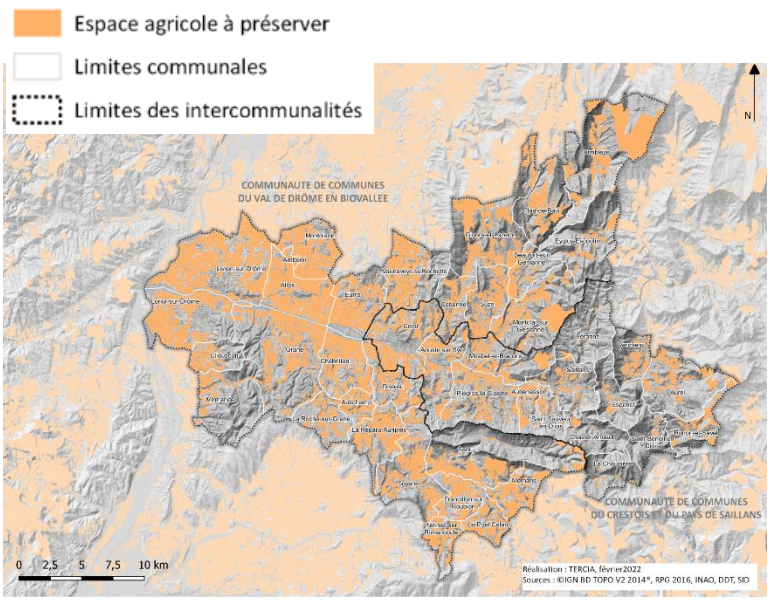

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE COMME MOTEUR DE L'ÉCONOMIE ET DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Il s'agit en 1er lieu de reconnaître le caractère structurant de l'agriculture **en protégeant les terres agricoles et en adaptant leurs niveaux de protection** aux différentes fonctions des espaces agricoles

Le levier principal du SCoT est mobilisé à savoir **une réduction par 3,5 de la consommation des terres agricoles** au regard des dynamiques passées .

En 2ème lieu, il s'agit de **limiter les impacts environnementaux et paysagers des constructions nécessaires à l'activité agricole** et de **préserver la diversité des fonctions et services rendus par les espaces agricoles**, notamment le maintien de la biodiversité et la santé.

CONFORTER L'IDENTITÉ D'UN ÉCO-TERRITOIRE TOURISTIQUE

Le tourisme constitue un vecteur de développement économique, porteur d'emplois locaux et d'attractivité. C'est un secteur dont **le déploiement doit intégrer le haut niveau d'exigence de respect de l'environnement, en cohérence avec la stratégie touristique de Vallée la Drôme 2021-2026.**

Le volet règlementaire du SCoT permet :

- D'accompagner le développement d'un tourisme durable
- De protéger les espaces à enjeux
- D'offrir une protection renforcée aux sites naturels majeurs et de leur garantir une desserte de qualité
- Renforcer l'économie touristique par la diversification de l'offre d'hébergement

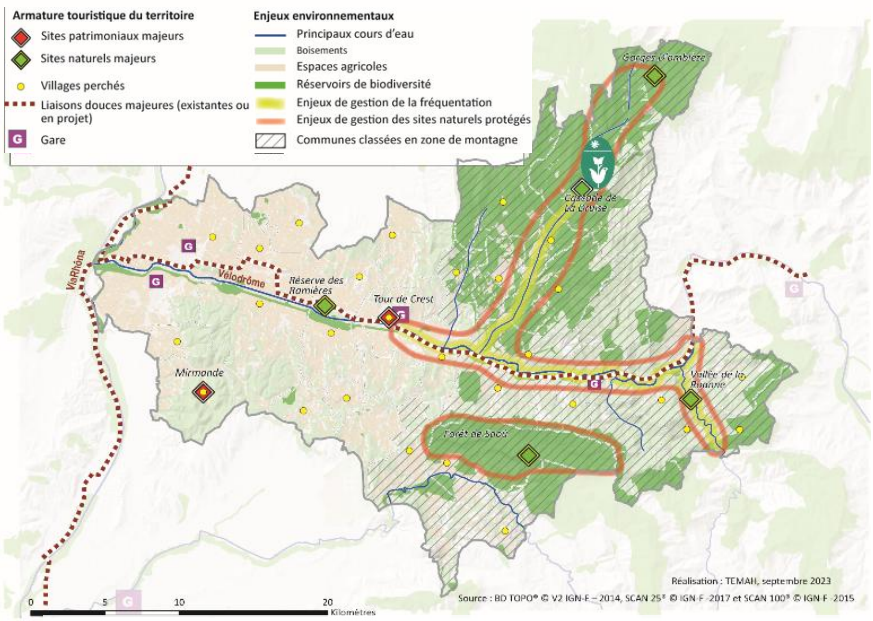

Localisation des espaces d'importance pour la stratégie d'aménagement touristique

Les éléments clés du développement touristique

- Prioriser le développement au sein des enveloppes urbaines existantes (EUE)
- Pas de nouveaux campings possibles
- 3 ha d'extension maximum (pour l'ensemble des campings de moins de 4 ha)

SCoT Vallée de la Drôme

DÉFI 3

Consolider l'excellence environnementale du territoire

Protéger toutes les composantes qui fondent la qualité du territoire et qui constituent des biens communs : les paysages (naturels, agricoles et bâtis), les milieux naturels et la biodiversité (écosystèmes, rivières, forêts ...), les ressources naturelles (eau, terre, air, énergie)

METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES, LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

Le SCoT définit des principes et une carte de localisation des points forts, stratégiques et partagés du paysage à prendre en compte (silhouette villageoise, ligne de crête visible, coupure d'urbanisation etc.).

Les principes :

- Préserver la qualité et la spécificité des paysages ruraux
- Améliorer l'inscription paysagère des villes dans les vallées de la Drôme
- Préparer l'évolution des paysages en cohérence avec les objectifs de transition énergétique



Village perché Chabrillan

Les chiffres clés

- Réduction des consommations énergétiques : -50% à l'horizon 2040
- Atteindre un bilan neutre entre consommation et production locale d'énergie
- Le photovoltaïque est limité à 3 ha par exploitation sur les serres et à 800 m² par exploitation pour les toitures de bâtiments et hangars agricoles neufs.
- L'agrivoltaïsme est autorisé sous conditions d'une surface inférieure à 3ha.
- L'implantation de centrale photovoltaïque au sol est interdite sur toute terre agricole.

TRANSFORMER LE MODÈLE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Le territoire s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse de réduction des consommations et de production d'énergie renouvelable.

Les efforts de sobriété combinent un modèle d'aménagement vertueux et les leviers de la rénovation et de la construction à haute performance énergétique.

Le SCoT vise un bilan neutre entre consommation et production locale d'énergie renouvelable au travers de 3 filières principales : solaire photovoltaïque, éolien et bois-énergie.

PROTÉGER ET ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

La stratégie s'appuie sur **un axe de protection des ressources** : protection des zones de sauvegarde (exploitées ou non), des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides mais aussi du respect des objectifs de réductions des volumes prélevables

Le second axe essentiel est de garantir l'approvisionnement en eau potable au travers d'une urbanisation conditionnée à la disponibilité de la ressource et d'un plan d'action spécifique à court terme, moyen terme et long terme:

- Economies et réduction des consommations
- Améliorer et/ou maintien des rendements de réseaux
- Sécurisation des approvisionnements et recherches de ressources de substitution
- Amélioration des connaissances et études sur des ressources alternatives.



RESTAURER ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ POUR GARANTIR LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Le SCoT contribue à l'atteinte de l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité.
Il protège l'ensemble des composantes de la trame verte et bleue que sont les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, la trame agricole multifonctionnelle, le réseau hydrographique. Il renforce la biodiversité dans les espaces urbains et instaure des coupures d'urbanisation dans les secteurs stratégiques.



Exemple de coupure d'urbanisation entre Eurre et Crest

Déclinaisons PLU / PLUI :

Les espaces devront être délimités par les documents d'urbanisme locaux dans le respect des critères qui ont permis leur localisation et en prévoyant un règlement adapté.

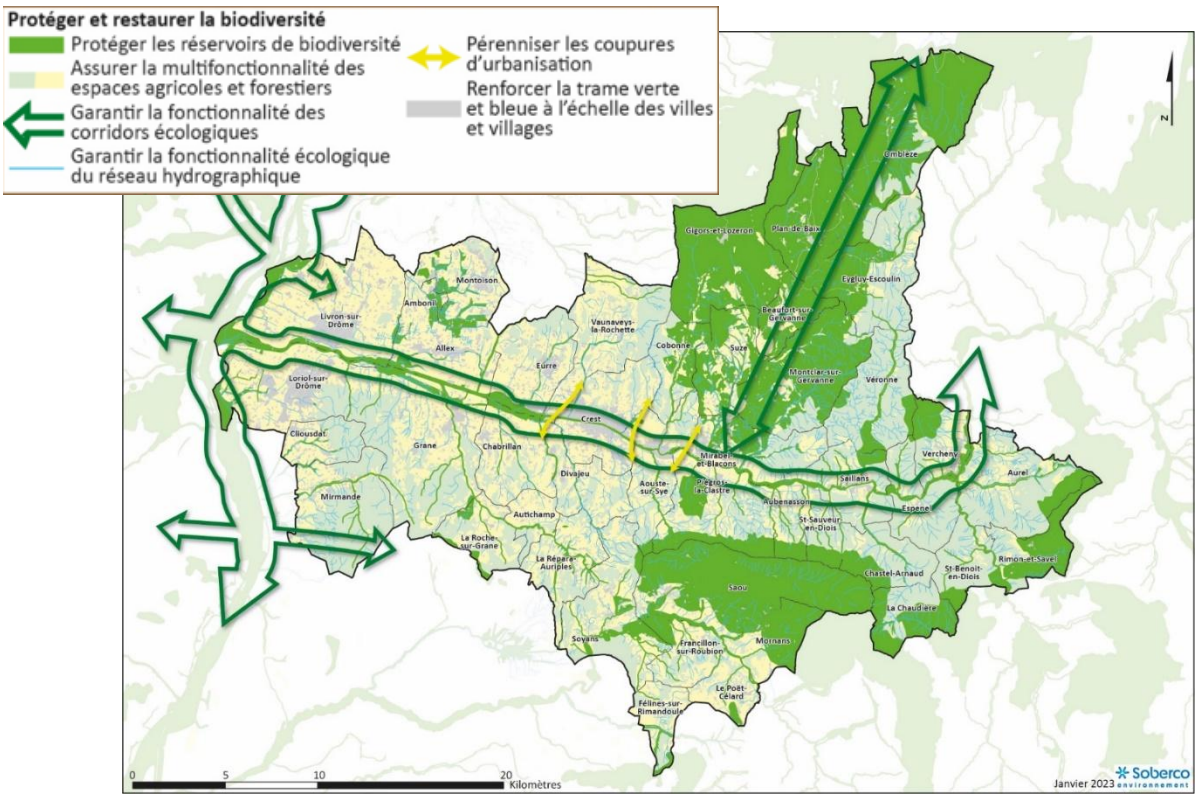

MOBILISER LA RESSOURCE EN ESPACE AVEC PARCIMONIE ET RESPONSABILITÉ

Les dispositions du DOO permettent de préserver durablement des sols vivants, nourriciers, multifonctionnels qui sont des conditions d'habitabilité du territoire pour les décennies à venir.
La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est réduite de 62% par rapport au rythme passé.

Les chiffres clés de la consommation foncière

- **La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est plafonnée à 152 ha.**
- **Réduire de plus de 60% le rythme annuel de consommation des sols vivants pour atteindre un bilan neutre en 2050.**
- **Inscription dans la trajectoire ZAN à Horizon 2041.**

SCoT Vallée de la Drôme

DÉFI 4

Développer une mobilité durable et solidaire

L'urbanisme et la mobilité réinventés au service du bien vivre, de la solidarité et de la transition énergétique

Les éléments clés des mobilités durables :

- Organiser le territoire pour créer les conditions de la transformation des modes de déplacement.
- « Aller partout en modes doux dans sa commune » sera rendu possible à l'horizon du SCoT.
- Équiper toutes les communes d'au moins une station de mobilité (Niveau 1 : point co-voiturage; Niveau 2 : parking Bourg; Niveau 3 : station de maillage).
- Équiper chaque bassin d'au moins une station de maillage (accès en ligne Transport Collectif régulière).

Vélo DRÔME
Vous êtes branchés ? 15 jours pour me tester !

Concevoir un mode d'urbanisation favorable à la mobilité durable

La logique d'urbanisation oriente la croissance démographique et économique dans les polarités principales les mieux desservies, équipées d'une gare (existante ou à créer) de façon à créer les conditions d'une transformation progressive des modes de déplacement dans le territoire. 73% de la croissance démographique et urbaine est orientée dans les polarités équipées d'une station de maillage.
L'ambition centrale est de réduire les déplacements en voiture thermique et notamment l'autosolisme.

Consolider la vallée comme un axe structurant de la mobilité durable

Le réseau routier et ferroviaire, les lignes de transport collectif, l'axe cyclable vélodrôme, le co-voiturage organisé (…) constituent un axe est-ouest le long de la vallée, ponctué par la traversée d'un nombre important de polarités.
Cette logique d'axe constitue la colonne vertébrale du système de mobilité et doit être développée en termes d'offres de transports, de complémentarité et articulée avec le développement économique et résidentiel.
En synergie, une politique ambitieuse et territoriale de mobilités douces est développée.

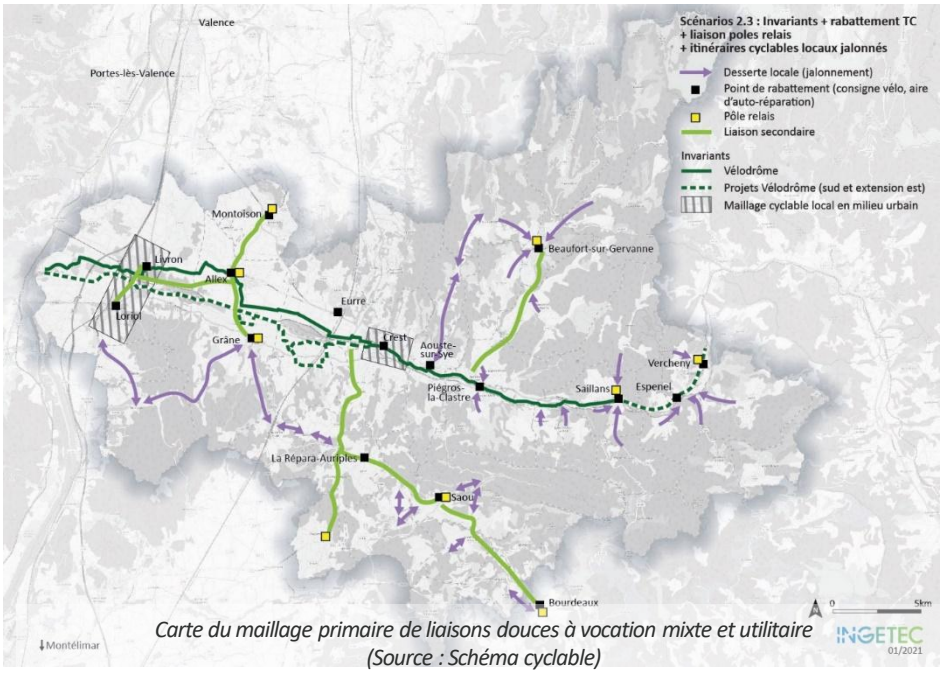

Carte du maillage primaire de liaisons douces à vocation mixte et utilitaire (Source : Schéma cyclable)

SCoT Vallée de la Drôme

DÉFI 4

(suite)

STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR DE BASSINS DE MOBILITE DE PROXIMITE

PRINCIPES

- Adapter l'offre de mobilité aux différentes échelles de déplacement
- Mailler le territoire de stations de mobilité adaptées à chaque niveau de polarité :
  - ✓ Niveau 1 : point co-voiturage
  - ✓ Niveau 2 : parking bourg
  - ✓ Niveau 3 : station de maillage
- Développer une offre de transport collectif performante intra-SCoT et interterritoriale



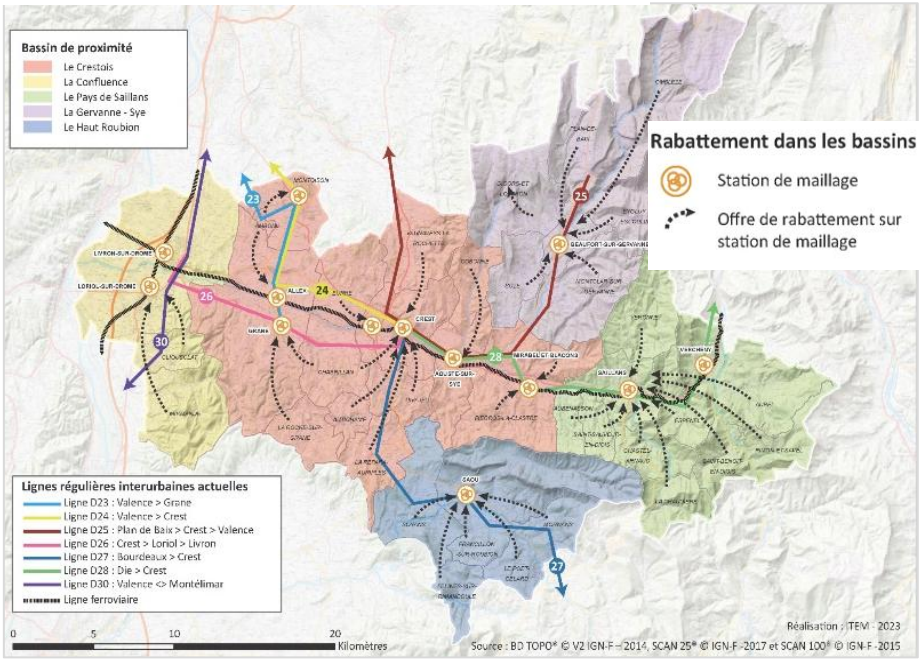

STRUCTURER LE TERRITOIRE AUTOUR DE BASSINS DE MOBILITÉ DE PROXIMITÉ

Les DOO déploie des solutions de mobilités adaptées à chaque échelle de commune dans une logique de complémentarité et de solidarité. Pour y parvenir, le territoire organise l'offre de services et d'équipements à l'échelle de bassins de vie, permettant ainsi de maintenir la vitalité des différents pôles et villages.

La mise en réseau des bassins de proximité avec une offre de transport maillée permet ensuite de répondre à toutes les échelles de déplacements.

Le système est connecté à l'extérieur par la ligne ferroviaire dont la qualité de service doit être améliorée (en lien avec la Région qui est compétente).

Déclinaisons PLU / PLUI :

- Anticipation et cohérence des choix d'urbanisme et des aménagements / stratégie locale de mobilité / emplacements réservés
- Politique de stationnement / place de la voiture

Document édité par le Syndicat Mixte du SCoT de la vallée de la Drôme aval
Conception et rédaction : SM SCoT Vallée de la Drôme Aval et Tercia
Illustrations et crédits photos : TERCIA, SOBERCO, TEMAH, Boris TRANSINNE
Actualisé en mars 2026